

L' TRINCHET

Tayant à plein cûr quand ça li stitche

Les chiens qui sont dsus l'étranger, l' port de l' posse à paî au-dseur. — Ou pnie d'avance. — Pou tout ça, c'est avé les imprimen qu' faut s'intinde. — I dineront à Nivelles, d'sus les fossés du Gazomett.

ANNONCES : In gros sou du centimète pou tout l' monde, mais jamais moïss qu' in d' mi franc. Pou les avocats eyé les dentisses, cè sara deux gros sou de l' ligne. — On pu les demander in français ou bi in wallon. In flamind, même in payant dix coups d' pu c'est inutile.

Élection de 6 Conseillers Communaux le 20 Octobre 1907

1	2	3
Castelain	Defalque	Paternotte
Chantrenne	de Lalieux	
Detraux	Delcroix	
Jacquet	Hautier	
Lannoy	Stouffs	
Parmentier	Vanpée	

A les ouvri.

Les catholiques recouminchont l' vi djeu : i tapont les liards pa l'huche et pa l' ferniesse. Durant les huit djou qui vont co couri, in tout fsant rouler l' tchaussette, i vont vo froter l' manche.

C' sara tout suque eîè tout miel què les paroles qui sourtiront d' leu bouche, i vo promettont l' Paradis sans squie, mais après? Bernique sansonnet, i n' vo wêtront pu. I vos aront co ieu au grenadier eîè l' pu gros coup sara fait.

Durant les huit djou qui vont co couri, vo d'allez les vir, des chiens, toudi les mêmes, des grêlés comme des rats, qui s' glicheront l' long des murrus et qui véront, à vo maïso, vo présinter des liards, des bons pou çî, des bons pou ça eîè qui vo rhabieront s' i faut.

Wétiz-lè bi l' cien qui s' présintera, wétiz-lè bi l' cien qui fra sonner les liards qu'on li-z-à stitchi din s' poche, eîè dmandez-vous si mon homme, qui a l' air dè vo fé l' charité, s' i n' d'a ni pu dandgi qu' vous même, s' i n'a ni feume et efants, eîè si c'esst in travaïant in djou dsus deux, in barlorant souvint d'in costé eîè d' l'aute, l' restant dè l' sémaine, qu' i pu les alever et les nourri.

Eh bi mes dgins, perdez tout, c' qu'on va vos oflri, dmandez même pu, satchiz tant qu' vo savez dsus l' courde qu'on vo tind, yo n' sariz jamais les ruiner. Les liards qu' i tapont d'ainsi à l' cabaïe, sondgiz bi qu' i n' ont ni sné pou l' zè gagni, sondgiz qu' i vnont d'enn caisse ou bi d' in satche què vo n' sariz d'aller quéri l' fond.

Quand on vo fait l'affront dè vo dner d'ainsi quèques pièches dé ctq francs, pou vous vinde vo

n'âme, est-ce què vo sang nè sè rtourne ni din vo veines? N'astez-ni pu' presse à prinde pa l' pia du dos l' cien qui vo présinte l' main pou vou prinde çu qu' il a d' dins eîè vinde d'ainsi l' pau d' liberté qu' vos avez co? N'astez ni djà assez malheureux d' travaï à coup tindu l' au long d' l' année pou qu' in fainéant vienne co vo fé passer pou ri in vo mtiant l' pape à l' bouche pou vous vinde l' malheureuse vwè qu' les catholiques ont d'vu vo dner?

Perdez les liards, car i n' sourtont ni dè l' poche du cien qui vo l' présinte pou d' in fé tout c' qu' il a d' pire, çu qui vù dire dégrader in homme. Ces liards là vnont des couvents qui si spardont din l' pays comme enn goutte d'huile dessus n' gazette ou bi d'enne vieie matante ou d' in vi mounoncque qui s'a lechi indourmi pa in homme à cotte, qui li-z-a dit qu' i fallou li dner çu qu' il avou pou avwè s' n'âme sauvée.

Perdez, perdez tout c' qu'on vo présintera eîè faites co à vo moude.

Du contraire, rvindgiz vous autes pou l'affront qu'on vo fait, moustrez què, si vo stez pouve eîè malheureux, vos avez assez d' caractère pou ni vinde vo n'âme et votez comme in brave conte les catholiques.

Mes hommes qui n' vos ont dné qu'enne vwè adon qu' i d' in donninnet twè eîè quatte à d'aucun, qui vlont vo spotchi dè toutes les manières pace què c'est vous autes qui leu donnerinnet l' coup d' grâce, n'ont pu qu' les liards pou les sauver.

Perdez-le zè et sondgiz què, din l' chabotte, vo stez tout seu eîè qu' vo povez fé à vo moude.

L'HONNÊTE « TRINCHET » au « PETIT NIVELLOIS »

Vo mainez alintour d' in feuïeton du Trinchet in ramadge qui n' prouve qu' enn affaire c'est qu' vo satche est vude eîè qu' vo n'avez pu ri pou ameu-ter les dgins.

Pu d' in coup d' in vo gazette vo stez rvvenu avè vo « vi maieur » eîè avè tout c' qu' il a fait ci à l' ville. Mi, qui n' vwè ni comme vous, djè l' ai fait pârler, sans l' mèprigi eîè sans l' offenser, comme à m' chennance i dwè dviser din l' Paradis eusquè d' li su-wète dè iesse. Ça n'a ni d'vu vo plaire, ça iè seur, pace què dè d' là i dwè vo dire des vérités.

Vous autes, pou vo rvindgi, vos d'allez queri pou m'attaqui, in mot, in coron d' ligne qui a l' air d' enn saquet quand on l' prend tout seu et qu' on l' mache avè du français, eîè qui n' dit ri, au prome din no djargon què vos n'avez ni l' air dè comprinde, quand on vwè çu qui sù eîè çu qu' il a dvant.

C'esst enn manière comme enn aute de fé cwère qu' on a dit çu qu' i n' avou jamais passé pa l' tiessè du cien qui l' a scrit eîè d' fé passer l' leu pou pu gros qu' il est. Djè n' vu ni bretter la dsus, c'est peine inutile avè vous autes.

Mais pou d' in fini avè ça, djè ti à vo dire què djè n' ai ri à rtirer dè çu què d' j'ai scrit, ni in mot, ni n' lette, vu què d' prêtinds què d' n' ai offensé personne. Eîè s' i d'a des chiens que ça leu gênè, qui ont n' saquet à dmander, enn explication à-z-avwè, sans què d' euche dandgi dè mette m' signé pa dsous m' n' artique, i polont savwère pa vous autes, qui counnichiz l' toubaque dè la Rochelle, eus-què d' lodge.

Pou gouverne, à c-t-heure, comme vos avez l' air dè fé tout pareie què l' gamin qui a ieu s' rincée et qui crie què s' grand frèrè lè rvindgera, comme on sint din çu qu' vos scrivez enn odeur dè poure ou bi qu' on intind in cliquotemint d' ferraies, djè ti à vo dire qu' i n'a nu bidon qui servent à tout ça à no maïso. S' i follou, on a leu pougnès eîè c'est tout suffisant, mais s' i s' agisso, djè pourrou tout d' même d' aller rqueri au dseur dè l' gardè roube, m' n' arc dè pierce qui m'a quèdfwè servi pou l' tir au berceau.

Mais d' vo prévè què, là dsus, djè n' su ni co in fel, pace què les gardes ont leu pu souvint souve-nance dè m' flèche que l' pallier. NORÈ.

Pourquoi le Quartier de l'Est

NA PAS ENCORE SA DISTRIBUTION D'EAU ?

Voici ce que publiait dimanche dernier le *Petit Nivellois* :

« Pourquoi le quartier de l'Est n'a-t-il pas encore sa distribution d'eau ? »

» Parce que le projet de la Ville envoyé à la Province pour être soumis aux experts a été retenu pendant 2 ans et, malgré les réclamations répétées et pressantes de l'Administration, vient seulement d'être renvoyé il y a peu de temps.

» Les libéraux, adversaires déloyaux, cherchent par tous les moyens d'empêcher les travaux pour

pouvoir en faire un grief à l'Administration ».

M. Frédéric Mathieu, conseiller Provincial, qui avait communiqué cet article à la députation permanente, a reçu de M. le Député Richard la réponse suivante :

« **Aucun projet de distribution d'eau de la ville de Nivelles n'est encore parvenu à l'administration provinciale.**

« **Jusqu'ici, celle-ci n'est intervenue en décembre 1904, que pour autoriser la ville à faire dresser un projet, dont l'exécution éventuellement serait subsidiée par la Province et par l'Etat.**

« **En avril 1905, l'administration communale a choisi comme technicien pour dresser les plans,**

« **M. Bastin, géomètre à St-Josse-ten-Noode et M. Govaerts, ingénieur de la ville; ce choix a été immédiatement ratifié par la Députation permanente.**

« **Depuis lors, l'administration provinciale n'a plus eu à s'occuper de cette affaire; elle attend qu'on lui transmette le travail de MM. Bastin et Govaerts ».**

Le *Petit Nivellois* se moque donc, de propos délibéré, des habitants du Quartier de l'Est, en parlant d'expert provincial qui n'existe que dans sa féconde imagination. Au lieu de qualifier les libéraux d'adversaires déloyaux, il ferait beaucoup mieux de dire loyalement la vérité et de ne pas avoir recours à des subterfuges et à des mensonges pour mieux cacher son jeu.

Les libéraux volent :

1. Qu'il euche au Bureau d' Bienfaisance, à l'Hospice et din les comités des pères des pouves des catholiques, des libéraux eîe des socialistes qui ont tertou intérêt à vir doula çu qu'i s' passe.

2. Qu'à l' ville, à l'Hospice et aute part on feie des passéments pou tout c' qu'on a dandgi eîe qu' pou les dérées. qu'i n'a ni moi de sure c' rège-là; que tous les commerçants euchoncent leu tour pou livrer çu qu'i faut.

3. Què pou les subsides, toutes les sociétés seuchoncent mettues dsus l' même pid; qu' les sociétés d' musique, des scours et l'z autes, catholiques, libérales ou bi socialistes vnonchent au bathe à liards queri tertou leu part.

4. Qu'on seuche n' miette çu qu'i spasse avè les béguinages ou bi les scours què les pères des pouves appouront à leu maiso.

Qu'on dè rvienne au système du temps passé eîe què, quand il a enn' boîrse à dner, qu'on l'feie connaitre à les malheureux qui pourront fè valvère leu dwèts.

5. Què pou les fresses il euche in comité d' commerçants d' tous les partis, comme l' cien d' *Nivelles-Attractions* qui ont fait leu preuve in moustrant qu'il avinent pu d'idée què les dgins dè l' mairie.

6. Qu'on feie les travaux à temps à heure et qu'on n' feie pu langui les dgins d'jusqu' au contour des élections pou les asblenwi.

7. Què les escoles seuchoncent faites pou les élèves eîe ni pou placer leu-z-hommes. Qu'on cache l' pu possible à dner à les enfants d' l'ouvri tout c' qui faut pou lutter, ci din l' vie, conte l' cien qui a leu l' chance d'avvè des liards pou li fè ses études.

On n' vira pu des cours établis pou avvè l' plaisir dè lommer des professeurs.

On ara enn' escolo de menuserie l'aussi boune qu'à St-Gilles, à L' Louvière et à Chalerwè; on fra aute chouse què des passets eîe on n'invoiera pu les enfants pourter les pigeons pou l' concours.

Vlà d'aucunès affaires qui dvront drouvi les i. Tous les ciens qui voront què l' ville n' destcheie ni n'ont qu'à rwèti les deux programmes et djè vo garanti què, sans balziner, i bouteront leu cou d' crayon pa dsous l' liméro 1. — I travaieront d'ainsi pou l' bi dè l' ville.

Les catholiques n' volent ni :

1. Qu'il euche des libéraux dins les comités dè pères des pouves, din l' commission d' l'Hospice eîe din l'cienne du Bureau d' Bienfaisance. I n' d'in volont ni pace qu'on discuteront n' miette les dwets des ciens qui ont les cints francs, l' tabe des pouves, in béguinage ou bin in scours.

2. I n' volont ni qu'il euche iun d' l'aute parti doula, pace qu'i reclamrou dsus les commandes qu'on passe toudi à les mêmes commerçants, à les bou eîe pace qu'on leie pa dière les autes, les ciens qui n' pinsont ni comme ieuss.

3. I n' volont ni qu'il euche in libéraux ou bin in socialistes doula pace què mou homme arou sogne dè fè rmarqui qu' c'est toudi les mêmes hommes dè mesti qui raurvont tout l' safiot qu'on met din les comptes pou les réparations à l'Hospice ou bin din les cinsè.

4. I n' volont ni infinde parler d'in comité des fresses. Maugré qu' dsus c' question là il ont toudi tout croqui, i volont continuer à mette c' fleur là à leu l' chapia pace qu' d' in tiront in bénéfice pou leu parti.

5. I volont continuer à dner in subsides à les Fanfares eîe in gros ri du tout au Cerque eîe si les socialistes avinent l'idée dè dmander in ptit saquet pou leu musique ou bi pou leu société dè scours, on arou rade fait d' les invoi stierte leu nez à l' pierce.

6. Pou les travaux, i n' sè dècident à les fè què quand on les pousse pau cu ou bi il ont l' talent dè fè t'raîner l' langue à les dgins d'jusqu' à les élections eîe d' ratchi feu adon pou avvè l' air dè moustrer qu'on a sogne dè ieuss.

Les fourbouts et les ptits ménadgi des alintours dè l' ville rinterront co toudi à squasses à leu maiso, on les lèchera crii, mais l' veie dè l'élection, quand on ara dandgi d'ieuss, on sondgera à l'z accomoder.

7. D'jusqu' à l'heure d'aujourd'hu les escoles n'ont ni tant servi pou les élèves què pou placer leu-z-hommes.

On a toudi pu fè attention, quand i d'avou iun qui dmandou n' place, à l' couleur dè s' casaque eîe s'on a quedfwè lommer in libéraux c'est qu' i n' davou pou d'aute pou dmander les places.

étions encombrés de matières pour le journal, nous lui avons conseillé de remettre cette publication à la semaine suivante.

La composition en était faite, lorsque nous l'avons reçue de M. De Burllet avec un préambule désobligeant pour M. Villers.

M. Villers saura dédaigner la petite méchanceté à son adresse.

Il n'a besoin de leçon d'honnêteté de personne, pas même de la part de M. De Burllet, et si la réponse de ce dernier n'a pas été publiée c'est bien pour une cause indépendante de la volonté de M. Villers.

Nivelles, le 10 octobre 1907.

Monsieur l'Éditeur du journal *Le Trichet*,

Dans votre numéro du 5 octobre, vous publiez une lettre adressée par M. Villers, Conseiller communal, au *Petit Nivellois*.

Dans cette lettre, M. Villers me prend à partie tout spécialement, ce qui lui a valu une réponse qu'il aurait pu vous communiquer en même temps qu'il vous confiait sa prose.

C'est en effet le 5 octobre, le jour même où sa lettre arrivait au *Petit Nivellois* que j'ai eu l'avantage de répondre à M. Villers.

Enfin! Comme il n'a pas jugé que l'honnêteté commandait de publier la défense en même temps que l'attaque, je veux réparer cette omission.

Usant de mon droit de réponse, je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro la présente missive en même temps que celle adressée à M. Villers et dont voici le texte :

Le 5 Octobre 1907.

A Monsieur Villers,

Monsieur et honoré Collègue,

On me communique une lettre par vous adressée ce jour au *Petit Nivellois*.

Dans cette lettre, vous me prenez à partie dans des termes si peu aimables, que cela vaut bien que je vous réponde quelques petits mots.

Tout d'abord, cher Monsieur, une simple constatation : lorsque j'ai quelque chose à vous dire, c'est au conseil communal, après avis préalable et bien en face que je vous le dis. J'ajoute que je m'efforce d'être toujours courtois pour mes adversaires.

Quand à vous, il me semble que vous êtes considérablement plus brave et plus « retors » derrière votre écriture que devant le tapis vert du conseil...

Vous nous dites, cher collègue, que vos yeux « ont vu 77 printemps ». C'est assurément un beau chiffre et qui explique bien des choses...

Aussi vos invectives me touchent-elles peu. Je m'en soucie juste autant qu'un poisson d'une pomme!

Mais encore faut-il que je vous fasse remarquer qu'une insolence n'équivaut pas à un argument. Rappelez-vous, ô vénérable pédagogue! ce vieil adage : « Tu te fâches, donc tu as tort ».

Au lieu de vitupérer comme vous faites, répondez plutôt à ceci :

Est-il vrai, oui ou non, que la presse libérale a réclamé la publication des listes des secours et appréhendés des Hospices et du bureau de bienfaisance?

Si c'est vrai, c'est donc que dans votre camp libéral, on ne jugeait pas que ce fut une polémique ou une manœuvre odieuse et inadmissible.

Et si, après cela, le *Trichet* vous envoie réclamer ces listes, veuillez nous dire à quel usage précis le *Trichet* voulait les employer.

Dites-nous cela d'une façon bien nette et sans ambages, comme sans fleurs de rhétorique.

Expliquez-nous comment le *Trichet* pouvait démontrer à ses lecteurs notre « partialité » dans l'allocation des secours, sans publier à l'appui de sa démonstration des exemples, c'est-à-dire sans publier des noms de secours!

Au conseil communal, nous vous avons déjà demandé cette explication. Nous l'avons vainement attendue aussi bien de vous que du collègue qui a tenté de vous repêcher. Votre lettre n'est pas moins pitoyable à cet égard.

Cherchez encore, cher collègue; et si, après avoir, comme le sage, tourné soixante-dix-sept fois sept fois votre langue dans votre bouche, vous finissez par trouver une explication simplement vraisemblable et admissible, je m'engage à faire amende honorable.

Souffrez, en attendant, que je déclare à nouveau que les listes de secours vous ont été refusées uniquement parce que votre billet — désormais fameux — révélait qu'elles étaient destinées au *Trichet*. Dès lors nous étions et nous sommes demeurés convaincus, que ces listes étaient destinées à la publicité.

Était-ce la publicité intégrale; était-ce la publicité partielle? Je l'ignore et vous aussi, sans doute. Mais c'était l'un ou l'autre; et l'un et l'autre était abominable.

N'accusez pas ma passion politique, cher collègue. On prétend généralement que j'en ai beaucoup trop peu. Dites-vous simplement que je possède un certain petit bon-sens qui est aussi celui des électeurs. Ce bon-sens leur permet, et à moi

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de M. De Burllet la lettre suivante qui nécessite, de notre part, quelques mots d'explications.

Il est bien vrai que M. Villers ait reçu, le 3 oc-

tobre, une lettre de M. De Burllet en réponse à celle dont il réclamait l'insertion dans le *Petit Nivellois*.

Cette lettre, il nous a prié de l'insérer avec quelques mots de réplique, mais comme il manifestait le désir d'y répondre plus longuement et que nous

aussi, de discerner que deux et deux font quatre et, en vous voyant sous l'habit militaire, de deviner que vous êtes soldat. Sans rancune, cher et honorez Collège, et « ad multos annos » !

PAUL DE BURLET.

Agrez, Monsieur l'Éditeur, mes salutations.

PAUL DE BURLET.

Voici maintenant la nouvelle lettre de M. Villers en réponse à celle insérée plus haut :

Nivelles, le 9 octobre 1907.

A Monsieur l'Éditeur du journal *Le Petit Nivellois*.
Monsieur l'Éditeur,

En réponse à un article contenu dans votre journal du 6 octobre courant, n° 40, et publié sous le titre *La consigne est de marcher*, je viens, selon le décret sur la presse, vous prier de reproduire la présente lettre dans le plus prochain n° de votre journal, à la même place et dans les mêmes caractères que ceux dont vous avez fait usage pour imprimer l'article en question.

Je ne m'occuperai pas des quelques réflexions dont vous avez fait précéder ma lettre, réflexions qui sont bien dignes de vous, mais à côté desquelles il convient de passer en fermant les yeux et, surtout, en se bouchant les narines :

Cela dit, je vais m'attacher à donner pleine satisfaction à mon contradicteur, Monsieur l'Échevin de Burlet, en répondant clairement aux diverses questions qu'il m'a posées.

Est-il vrai, oui ou non, me demande-t-il, que la presse libérale a réclamé la publication des listes des secours et appréhendés des Hospices et du Bureau de bienfaisance ?

Permettez-moi tout d'abord de vous faire remarquer que, dans la question telle que vous la posez, vous avez, eu la malice d'interpoler le mot *publication* qui ne se trouve pas dans le texte dont j'étais porteur, et dont la présence ou l'absence justifie de ma part des réponses radicalement contraires.

En effet : avec votre interpolation, la question posée revient à celle-ci : avez-vous, oui ou non, demandé la liste des secours dans l'intention de les publier ?

A cela je réponds carrément : NON... 77 fois non, car il faut avoir votre audace pour oser affirmer qu'un journal, quel qu'il soit, s'exposerait bénévolement au mépris de tous en insultant la pauvreté, qui doit être au contraire aidée et respectée.

Mais si, supprimant votre captieuse interpolation, je ramène le texte à ce qu'il doit être, il se fait, Monsieur, que vous me demandez si la presse libérale a réclamé la liste des secours, sans vous dire l'usage qu'elle voulait en faire. Ma réponse est, ici : OUI, 77 fois oui, je vous ai bien demandé pour elle de me communiquer la liste.

Mais dans quel but, autre que celui de la publier, a-t-elle, me dites-vous, demandé cette publication ?

Je vous répondrai, « sans faire usage de la moindre fleur de rhétorique », que la presse libérale se proposait de s'assurer si, oui ou non, la distribution des secours aux indigents se faisait conformément aux règles de la justice distributive ; c'est-à-dire si chacun d'eux recevait proportionnellement à ses besoins et s'il n'y avait pas parmi eux, des sacrifiés et des avantagés. Des bruits assez fâcheux circulent depuis longtemps à cet égard, et *Le Trinchet* voulant s'assurer s'ils étaient vrais ou faux, vous a demandé, comme au Bureau de Bienfaisance, la liste des familles secourues et les sommes reçues pour chacune d'elles, non pour les publier comme vous n'avez pas honte de le soutenir, mais pour être à même de contrôler sérieusement vos faits et gestes en matière de charité, contrôle radicalement impossible si l'on n'a pas à sa disposition les éléments qui vous ont été demandés.

Il ne suffit pas pour exercer ce contrôle de savoir que cent familles ont reçu ensemble des sommes d'un total déterminé ; il faut nécessairement connaître combien chacune a reçu ; cette connaissance ne comporte absolument pas la publication du nom de ces familles, mais elle permet de faire des comparaisons à l'aide desquelles on peut logiquement affirmer si, oui ou non, il y a eu des abus dans la distribution des secours, et par conséquent vous mettre à même de les redresser.

Vous me demandez comment cela peut se faire. Voici, Monsieur, le moyen ; il ne faut pas tourner autour de fois que vous le dites la langue dans la bouche pour le trouver.

Supposons que j'aie, sous mes yeux, la liste des secours. En l'examinant, je constate que les familles A et B ont en un an, reçu chacune la même somme, par exemple 75 francs. Les secours étant égaux, j'en conclus nécessairement que ces familles doivent avoir des besoins sensiblement égaux.

Par une enquête, à la fois discrète et sérieuse, je m'assure s'il en est réellement ainsi. Si oui, je reconnais que la répartition des secours a été bien faite et qu'aucune de ces familles n'est en droit de se plaindre.

Mais si, par mon enquête, je constate que la famille A se compose du père, de la mère et de 4 enfants en bas âge, tandis que la famille B composée aussi du père, de la mère et de 4 enfants, mais dont l'aîné travaille et gagne 2 francs par jour, si je fais, dis-je, une telle constatation, je suis en droit d'affirmer que la seconde famille est favorisée au détriment de la première et qu'il y a là ou erreur à réparer.

Continuant à examiner cette même liste, j'y découvre le nom d'une famille composée uniquement du mari et de la femme, capables l'un et l'autre de travailler et travaillant

réellement tous deux, l'un dans un atelier, l'autre dans sa maison, où elle s'occupe des soins de son ménage. Je sais qu'ils sont en possession d'un assez joli capital, placé une partie à la Caisse d'Épargne de l'Etat, une autre partie au Mont de Piété, une troisième dans leur coffre. Je ne me trompe pas en affirmant que les secours qu'ils reçoivent de la bienfaisance publique ne leur sont pas nécessaires pour acheter du pain, mais qu'ils s'en servent pour faire grossir leur capital. Ce que l'on donne à de telles gens constitue une grande injustice consommée au détriment de ceux qui sont réellement malheureux.

Plus loin, je découvre le nom d'une autre famille qui n'est réellement connue. Je sais qu'elle est propriétaire de sa maison, qu'elle possède plusieurs petits morceaux de terre et, en outre, 2 vaches, des porcs et toute une basse-cour. Je vous avoue que je ne m'attendais guère à la trouver sur la liste des secours. Elle y figure cependant ce qui est un vrai scandale.

Enfin, en parcourant votre liste, je pourrais m'assurer si telles familles assurément indigentes n'ont pas été oubliées. Ces faits que j'ai constatés en examinant votre liste des secours, puis-je les taire ? Le journaliste qui les aurait constatés comme moi, peut-il ne pas s'en préoccuper ? Ce serait approuver l'injustice après avoir reconnu qu'elle est réelle ; or, cela ne se peut pas ; il faut, au contraire, la combattre partout où on la rencontre et s'attacher à faire disparaître les erreurs toujours possibles en pareille matière.

Pour cela, Monsieur, est-il nécessaire de faire connaître à tous, les noms des familles A, B, X, etc., dont on aurait examiné, comparé et apprécié les droits aux secours de la bienfaisance ? Aucunement ! Il suffit de procéder comme je l'ai fait plus haut ; de proclamer qu'il y a et que l'on connaît des familles qui reçoivent des secours égaux alors que les unes sont certainement plus pauvres que les autres ; qu'il y a de vrais capitalistes et des propriétaires d'un petit cottage à qui l'on fait la charité et qui se hâtent de porter ce qu'ils reçoivent dans les caisses d'épargne pour y arrondir leur capital ; qu'il y a aussi des oubliés.

De cette façon, Monsieur, l'attention du public se porterait sur la façon dont sont gérées les choses de la bienfaisance publique, et les administrateurs ainsi avertis seraient assurément portés à rechercher pour les réparer, les erreurs qui auraient été signalées.

On pourrait même, si cela était reconnu nécessaire, signaler par lettre fermée ou dans une conversation, aux administrateurs d'une institution charitable, les injustices que l'on aurait constatées dans la distribution des secours, et rien ne s'opposerait, dans ce dernier cas, à faire connaître à ces mêmes administrateurs les noms des familles secourues au sujet desquelles il y aurait de sérieuses observations à présenter.

Comme vous le voyez, Monsieur l'Échevin, on peut très bien contrôler les comptes de la bienfaisance publique sans pour cela devoir afficher les noms des pauvres, ce qui exigerait d'ailleurs plusieurs pages de journal. Je suis même certain que vous n'hésiteriez pas à me remercier, si je vous mettais à même de réparer dans l'espèce un déni de justice, et, convaincu que je suis de vous avoir fourni des explications parfaitement admissibles, j'aime à croire que vous tiendrez votre engagement de faire... amende honorable.

Agrez, je vous prie, Monsieur l'Éditeur, mes civilités distinguées.

JULES VILLERS,
Conseiller Communal.

ENN DEUZIÈME LETTE.

C'telle-ci-le est invoquée par collége échevinal. Nos arinnes polu l'rinvoï à l' semaine qui vi, ri qu' pou fé rassouvni à M. De Burlet d'aucun procès qu'il a pierdu, il a diche ans conte l' *Courrier de Nivelles*. Mais quèle avance ! S'i n'volons ni no dner du temps pou leu responde, c' sèmaïe-ci, i n' pierdront ri à rattinde èiè vendredi qui vi, no leu prouverrons què si l'on a sté astardgi dans les travaux de l'escole de fies c'est faute à ieuss et ri qu'à ieuss.

Nivelles, le 10 octobre 1907.

Monsieur l'Éditeur du *Trinchet*.

Vous publiez dans votre dernier numéro une lettre de M. Villers accusant le Collège échevinal d'avoir retardé de propos délibéré, l'exécution des travaux qui s'achèvent à l'école communale des filles et insinuant que cette manœuvre pourrait avoir été inspirée par le désir de favoriser les écoles libres ou adoptées au grand détriment de l'école communale et officielle.

Si le conseil devait encore se réunir avant la prochaine rencontre électorale, c'est en séance publique que nous demanderions raison à votre correspondant de cette accusation et que nous en démontrerions la fausseté manifeste. Nous sommes contrains d'y répondre dans vos colonnes.

Rappelons donc à M. Villers que nous n'avons cessé d'insister près des divers services appelés à s'occuper de la question pour que les travaux fussent commencés dès l'ouverture des vacances. Nous avons même été au-delà de ce qu'on pouvait nous demander puisque, sans attendre l'approbation de la Députation permanente, nous avons, dès le 14 août, annoncé la mise en adjudication à laquelle il fut procédé le 26. L'approbation ne nous parvint que le 9 septembre et le lendemain l'entrepreneur recevait l'or-

dre de commencer immédiatement les travaux.

Nous ne pouvions donc faire davantage. Au surplus, la partie de l'ouvrage qui devait s'exécuter dans la cour est terminée et le travail intérieur le sera dans quelques jours suffisamment pour que chaque classe dispose d'un local distinct.

Faut-il signaler ce qu'a d'odieux en même temps que de profondément injuste le reproche qui nous est fait de trahir la cause de l'enseignement officiel ? A maintes reprises nous avons eu l'occasion de témoigner publiquement notre satisfaction pour le zèle et le dévouement du personnel de nos écoles : M. Villers l'a-t-il oublié ? Ne se souvient-il plus d'une séance récente où nous avons rappelé que l'enseignement officiel comme l'enseignement libre faisait l'objet de toute notre sollicitude, qu'une fructueuse émulation et une parfaite entente régnaient entre nos écoles qui, toutes, nous donnaient pleine satisfaction ?

Cette sollicitude, nous l'avons prouvée notamment en faisant exécuter depuis quatre ans :

1° à l'école gardienne un trottoir intérieur et d'importantes réfections ;

2° à l'école communale des garçons des transformations dont le coût s'est élevé à plus de six mille francs ;

3° à l'école des filles les travaux en cours, dont le coût s'élève à près de dix-sept mille francs ;

4° aux deux écoles une large transformation du mobilier.

Ajoutons que les traitements de nos instituteurs et institutrices ont reçu les augmentations justifiées par l'ancienneté des services, tandis que les subsides à l'enseignement libre n'ont pas été majorés d'un centime.

Nous ne condamnons l'enseignement officiel que lorsqu'il est aux mains de ceux qui en font un instrument d'oppression et de perversion des consciences. Nous l'encourageons lorsque, sous la direction d'une administration soucieuse de la liberté de tous, il est confié à un personnel vraiment digne de la confiance des pères de famille.

Quant à M. Villers, vos lecteurs reconnaîtront avec nous qu'il n'est pas plus heureux lorsqu'il nous accuse du fond de son bureau que lorsqu'il s'avise de nous interpellier en séance du Conseil et qu'il est surtout profondément injuste dans ses insinuations.

Veillez insérer cette lettre dans votre prochain numéro et recevoir, Monsieur l'Éditeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

EMILE DE LALIEUX, PAUL DE BURLET, CH. VANPÉE.

EL BAIGNWÈRE.

Il a vingt ans qu'on préchou pou avvé n' saquet d' pu comme i faut qu'è cienne de Baptisse èiè l' bassin d' Keups.

Din costé i fsou sale à sale, les maclotes vninent vo caresser les ragnes, on sè stroupiun dsus les briques du fond qui coupinent quedfwè comme des coutia, vo stiz à l' vue de tout l' monde pou vo rhabii ou vo desbii èiè quand il avou branmin des dgins i fsou dangereux de léchi n' mâtouque dedin s' poche.

A Keups, ç'astou aute chouse ; i fsou propre mais on indgefou din l' bassin pa les pu fourtes chafeurs.

A leu n'arrivée, les libéraux ont dmandé qu'on feie n' saquet pou les bassins. Il ont dit qu'il avou moi d'arrindgi l' cien Baptisse et qu'on wète çu qu'il a fé avé l' cien Keups.

M. Stouffis est vnu adon avé in projet de fé in bassin avé des douches au Moulin de l' Ville, bassin qui rcévrou l'ieau de l' Dodaine.

Maugré qu'on n' viou ni bi à çu qu'i d'allou abouti, (mais pace qu'è ç'astou in pas in avant, on a voté l' proposition Stouffis.

L'ingénieur a fait des plans, in bia djou l'affaire a vvenu au conseil communal èiè on a voté les liards qu'i faut pou in établissemint d' bains au moulin de l' ville.

Les libéraux ont voté avé les catholiques vu qu' mes hommes n' volont ri accepter de çu qui n' vi ni d'ieusse.

Rademint on donne condgi au locataire du moulin, M. Paesman, èiè, comme il a s' barraque là d' bail, on li donne même in chapeau pou li s'indaller.

Dsus ces intréfaires, on vind l' bassin Keups maugré les protestations des libéraux ; l'hospice fait rarindgi l' bagnwère Baptisse, sans dmander des subsides à l' Province qui de donne pou des travaux pareis, on rinserre les cabines, on de fait des nouvelles, on fait in macadam pou rimplacer les cindrées dsus les a costés ; on cimente n' miette toutes les craies, et on fait in conduit éusqué les ieux rpouseront devant d'arriver dins l' « Petite ».

On n'parlou pu des bains Stouffis, l' moulin de

l'ville astou sans locataire comme il est co à c-t-heure, quand à l' séance du 20 décembre 1896, M. Plisnier a demandé que nouvelle avè l'affaire.

Il a fait counnaite què, pa les pu fourtés tchaleurs, il avou rwèti l' température des eaux de l' Dodaine èie qu'il avou constaté qu'elles n'avinrent jamais ieu pu de diche sept degrés et demi, çu qui est comme de l' glace pou l' cien qui dwè s' mette tout nu la d' dins.

M. De Burlet a dû rcounnaite que despu les travaux faits à Baptisse, mais qui n' sont ni conséquences assez pou lè in bassin convenable, i follou rmette l'affaire dessus fourme èie studii comme il ont toudi fait, çu qui vù dire interrer.

Pu lard, au coummencement de c' n'année-ci, quand il a s'agi d'approuver l' vinte de 55 ares de terrain au « parc à puces », MM. Brulé èie Plisnier ont co dmandé pou qu'on utilise c' place là pou fé in bassin d' natation, mais l' vinte astou faite èie i n'avou pu à rveni la d'us, vu què l' cien qui l'avou acheté, astou si seur de s'n affaire qu'il avou djai planté des arbes l'avau.

Vla comme on interre enn question qui garde l'hygiène mais qui n' rappourte ni autant au parti qu' les travaux qu'on lait rouf à l'approche des élections.

Ey adon!

Din l' liméro du *Trinchet* du 29 de septembre, nos avinnes dit au rappourt à d'aucuns qui vuintent palper les cint francs ou bi in béguinadge :

« Le rceveu d'avant l' cien d'a c' t-heure avou s' sang si bi rourné din ses veines quand i de viou des parées qui n' d'avinrent ni dangi vèni quèri les puits liards des poves, qu'il a dit, pu d'in coup, què si çu n' t'èrou qu'à li, i plaquerou dsus l'huche de s' bureau les no des tous les ciens qui stinrent dessus l' *tête des poves*, qui avinrent les cint francs ou bi in béguinadge.

» I dsou co à iun d' no coumarade, qui signera s' lette s'on vèrou à l' desminti, què ç'astou in vrai scandale de vir d'aucunés commières vèni, avè in bia tchapia dsus leu tiessè èie des gants blancs din leu main, ramasser les cint francs on bi in béguinadge, et d'z autes, parti d'in betche au bureau d'in bas, què c'est l' Caisse d'épargne, pourter les puits liards qu'il avinrent rçus d' l' hospice pou les fé couri à l' course dsus leu livret. »

L' *Petit Nivellois* n'a ni répondu à ça. Ça n'a ni sté desmenti. C'est donc què c'est purr verité. Toudi l' même système. Quand n' saquet leu gêne ... pu pou d'homme.

A LA GARE DE BAULERS.

Avant qu'on n'entame l'empierrement de l'avenue de la gare de Baulers, M. Brulé, au conseil communal, fit remarquer qu'il existait, sous ce chemin, des drains qui, antérieurement, avaient souvent provoqué des affaissements de la route. On décida que l'ingénieur se rencontrerait sur les lieux avec M. Brulé. Celui-ci lui expliqua la situation. L'ingénieur dit même que l'on ferait passer le rouleau avant l'empierrement afin d'éprouver la solidité de la route, chose qui ne fut pas faite.

Actuellement, la saison des pluies recommence. Un éboulement s'est déjà produit samedi dernier. On s'empessa de verser quelques brouettes de cendres dans le trou (intelligent travail). L'eau continue ses ravages et le trou s'agrandit. Une partie de l'empierrement surplombe en forme de voûte au-dessus d'une grande excavation où l'on voit l'eau couler abondamment. En hiver, combien de fois cela va-t-il se reproduire? Et quelle sécurité pour les voituriers surtout le soir?

La Question des Eaux.

Après deux semaines de réflexion, le *Petit Nivellois* publie enfin quelques mots de réponse à la critique parue dans le *Trinchet* du 21 septembre

dernier sur la question des eaux.

L'embarras du *Petit Nivellois* perce à chaque ligne de son article et sa piteuse réponse ne fait que confirmer les faits que nous avons avancés. Il a d'ailleurs le talent de répondre à côté de la question, c'est pourquoi nous allons remettre les choses au point.

L'Administration communale catholique a-t-elle oui ou non pris les mesures préventives nécessaires en ce qui concerne le voisinage de la vieille Clarisse?

Des toits à porcs, des fosses à fumier existent-ils oui ou non? Il ne s'agit pas, ici, d'ergoter sur ce qu'on a bien pu faire en 1864 mais de savoir si l'administration a fait son devoir lorsque la salubrité publique était en jeu.

La propriété située immédiatement au-dessus de la nappe aquifère alimentant la vieille Clarisse a-t-elle servi, oui ou non au dépôt des immondices de la ville? Une simple promenade là-bas édifiera tout le monde.

Il ne s'agissait donc pas de savoir si pendant ses deux semaines de réflexion, la ville a pu prendre des mesures qu'elle aurait dû prendre 20 ans auparavant.

Nous maintenons que les rues latérales à l'église Notre-Dame et la rue Chambille sont alimentées par des tuyaux de 0m04 et qu'il ne faut pas avoir de lunette pour savoir que la place de l'Esplanade est encore desservie par des tuyaux de pipe de même diamètre.

Le *Petit Nivellois* ment effrontément quand il soutient le contraire.

Il ment encore avec une audace incroyable quand il prétend que le réservoir du chemin de la Fonderie n'a jamais débordé sur la chaussée.

Estimons que, dans les circonstances les plus défavorables, c'est-à-dire vers le mois de Septembre, au moment où la nappe aquifère voit son débit diminuer un peu, par suite des influences climatérologiques, celui-ci est encore égal, sources réunies, à 1200 m³ par 24 heures, ce qui n'est pas exagéré et que la capacité du réservoir soit 200 m³, ce qui est certainement un maximum.

Les vannes sont fermées au chemin de la Fonderie, vers 8 heures du soir et sont rouvertes vers 4 heures du matin. Pendant ces 8 heures, les sources ont donc à remplir un réservoir de 200 m³, alors que pendant le même laps de temps, les sources débiteront au minimum 400 m³. Où va donc l'excédent, soit 200 m³, *Petit Nivellois*, si ce n'est comme nous l'avons dit et comme nous l'avons vu, que le trop plein du réservoir ne pouvant évacuer l'excès d'eau celle-ci déborde sur la chaussée, dans le jardin voisin et dans le petit étang de MM. Chantrenne frères.

Le *Petit Nivellois* nierait-il aussi que, la semaine dernière, certaines réparations ont été faites aux chambres de vannes et que l'on pouvait constater de grandes déperditions d'eau par les joints a brides en mauvais état?

Niera-t-il aussi que mardi dernier, certains brasseurs du bas de la ville, ne pouvaient avoir l'eau qui leur était nécessaire?

En ce qui concerne le dernier paragraphe de l'article du *Petit Nivellois*, l'ami du *Trinchet* connaît, en effet, le fameux article 16 que le *Petit Nivellois*, dans son ignorance habituelle, ne connaissait pas, et que les quatre contrôleurs libéraux ont fait connaître à nos fameux administrateurs catholiques. Il n'a pas l'honneur d'être géomètre et encore moins celui de figurer sur la liste des auteurs de projet.

TAVAU-ICI

Despu twè mwé, c'est incroyable comme on fait travail des hommes de mesti qui n'avinrent jamais vu l' couleur des liards de l' mairie èie les pites commandes qu'on passe à d'aucun commerçants qui n'avinrent jamais livré à l' ville ou bi à l' hospice.

Ces dgins là sont saisis, i tchéfont même au dvière, mais ça n'a l' durée què de l' flamme d'in allumette èie i viont bi rade què tout ça est quendu d' filè gris et qu'on n' caché qu'enn affaire c'est d' wèi d' les inguenser. I savont bi què si des libéraux n'avinrent ni fait n' trawè l' coup passé, qu'on n'arou ni si sogne de ieuss à l'heure d'aujourd'hui, èie què si l' malheur volon qu' i sarinent battus, l' 20, què c'est sarou co bernique comme dévant.

I savont ètou què les libéraux, s'ils arrivont, mettront tous les hommes de mesti dsus l' même pid, catholiques, libéraux, et socialistes, pou tous les travaux de l' ville èie d' l' hospice èie qu'on nè rwètra pu à l' couteur du casaque du commerçant pou li passer n' commande.

I travaieront pou l' bi de l' ville èie ni pou l' poche de d'aucun.

Si l' Cerque a distribué 2865 cartes. pro diou, pou s' fiesse de samedi passé, les Fanfares d'ont bi dné 28 mille pou leu fiesse du lundi. On de donnou din tous les coins de l' ville èie d'aucun pourteu d' tchassante d'alliment même satchi les dgins arrière des baraques de l' fwère pou les fé d'aller à l' salle des fêtes.

C'est ça qui va fé avanci l' monde.

Il est toudi intéressant de rliure les anciennes gazettes.

L' 16 décembre 1895, M. Delalieux dsou au conseil communal (Vir *Gazette de Nivelles* du 22 décembre de l' même année);

« En un mot, nous serons heureux d'examiner et de voter toutes les propositions favorables à la classe ouvrières, sur les besoins et les vœux de laquelle nous serons renseignés par les conseillers choisis par elle ».

Qu'est-ce qu'il ont jamais fait au conseil? Eusqu'elles sont les bonnés propositions qui ont sourti d' leu satche?

Pou ni avwè ieu assez de rvindge, Ziré a leu s' paquet pa les électeurs, Baptisse qu'on rwètou comme in inutile, vi d'iesse mettu dsus l' palot pa ses coumarades, les catholiques.

Il a sté dsus l' prômi sploton d' l'esquie, i n'a ni seu d'aller pu long.

Pouquè c' qu'on diroin bi qu'il ont arrêté tout net l' distribution du compte-rendu de l' séance du conseil communal, no dmande iun des ciens qui ligeont l' *Trinchet*? On d'avou, paraît-i, imprimé 5000 èie on d'a spardu 1200.

C'est facile à comprinde, il ont sintu l'ognon et il ont bi vu qu'in muchant les no des ciens qui ont les cint francs. in béguinadge ou bi in pain, i n' frinrent jamais avaler à les dgins què tout va tout djusse, doulà, à les ciens qui d'ont l' pu dangi.

Quand l' couvierte est dsus l' casserole on n' sarou dire si l' viande est d' dins, c'est l' même avè l' tabe de pouve, s'on n' vu ni moustrer les no c'est qu' tout n'est ni clair la d' dins.

Pousse dessus l' gourdge. — L' *Petit Nivellois* leie a intinde què des patrons libéraux avinrent oblidge d' leuz-ouvri à signer l' lisse des candidats libérou.

C'est jamais din no camp, l'ami, qu'on de rinconte des parées à les ciens qui ont sté summergé in commerçant qui a l' pratique de deux twè catholiques et qu'on volon pou ça li mette pouce dessus l' gourdge pou li fé signer l' lisse.

Si on l'a passé à des ouvri de d'aucuns ateliers, c'est dsus leu dmande, avè l' permission du patron et pace qu'on stou seur de les rincouter là tertou-t-inchène èie pou spârçni à no ptit Jottard des masses de corvées.

L' cien qui pu dire qu'on a pesé dsur li, n'a qu'à s' lever, ç'ara in fameux atout din l' main des catholiques, mais avè ça comme avè l' Cerque, i lançont toute sourte in air, mais il ont sogne de n' ri prouver.

C'est c' semaine ci qu' no d'allons vir les catholiques inancœuvrier èie user d' tous leu trucs pou ieuss inposer les dgins.

Qué Bazar! — Samedi qui vi, à huit heures au nûte, a l' Salle des fêtes, deuzième représentation de l' revue du Cerque *Qué Bazar!*

Hazard qu'il ara des novellès scènes èie on fra vni dsus l' théâtre saquants gairds qu'on a roubléi d'è vni à l' fiesse des capu, des *Fifs* èie des bouya.

Les prix des places sont : In franc ciquante in bas; in franc in haut.

Pou les ciennes d'in bas, on pu les fé liméroter à parti dimanche qui vi au Cerque Petit St Djaiques. Ça n' coussè qu'in gros sous d' pu.